

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-septième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 12 mars 2021, à 9 heures 30 minutes, par vidéoconférence.

MEMBRES PRÉSENTS

Abir Ait Goute	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences humaines
Julien Pierre Arsenault	Agent de recherche et de planification à la Faculté des sciences de l'éducation
Emmanuelle Boisvert	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
Sébastien Drolet	Directeur adjoint des Services de soutien et de développement académiques
Chanel Gignac	Étudiante, représentante des groupes étudiants
Amira Yara Issa	Étudiante, représentante de la Faculté de science politique et de droit
Antoine Goutier	Directeur du Bureau de l'évaluation et de l'analyse financières
Ugo Horel	Étudiant, représentant des groupes étudiants
Jean Horvais	Professeur, Département d'éducation et formation spécialisées
Doris Jeannotte	Professeure, Département de mathématiques
Neko Likongo	Directeur du Service des relations internationales et diplomatiques
Amanda Masson	Étudiante, représentante de la Faculté de communication
Juliette Perri	Agente de recherche et de planification, Services à la vie étudiante
Jean-Christian Pleau	Vice-recteur à la Vie académique (président)
Jasmin Roy	Directeur des Services à la vie étudiante
Laurent Trottier	Étudiant, représentant de l'École des sciences de la gestion

MEMBRES ABSENTS

Liliana Gonzalez-Jarquin	Étudiante au programme de baccalauréat en histoire de l'art
Bachir Sirois Moumni	Chargé de cours, Département de communication sociale et publique

OBSERVATRICES, OBSERVATEUR

Stéphanie Gadoury	Directrice des Services-conseils
Jonathan Giguère	Directeur du Bureau des affaires étudiantes
Sylvie Quéré	Directrice des Services de soutien et de développement académiques

INVITÉ

Alejandro Lorite Escorihuela	Professeur, Département des sciences juridiques
------------------------------	---

SECRETARIAT DES INSTANCES

Jean-Philippe Gingras
Valéry Colas

Directeur
Chargée d'instances

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Jean-Christian Pleau préside la séance et monsieur Jean-Philippe Gingras agit à titre de secrétaire, assisté de madame Valéry Colas, chargée d'instances.

Le vice-recteur à la Vie académique souhaite la bienvenue aux membres et personnes observatrices. Il annonce que le Comité recevra un invité pour la présentation du point 3.1, Suivi sur les travaux du Comité conseil permanent sur l'éducation inclusive.

1. Points statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par Jean-Christian Pleau, appuyée par Neko Likongo, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 janvier 2021

Sur une proposition dûment faite par Jean-Christian Pleau, appuyée par Neko Likongo, le procès-verbal de la 165^e assemblée ordinaire tenue le 29 janvier 2021 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Sujet pour adoption

2.1 Tableau des nominations (Annexe CVE-167-2.1)

Le directeur du Secrétariat des instances présente le tableau des nominations, tel que déposé en annexe. Aucune candidature n'a été reçue pour les postes vacants.

2.2 Suivi sur l'évolution du dossier du statut de parent étudiant

Le vice-recteur à la Vie académique annonce que ce point a été ajouté à l'ordre du jour de la séance par la partie étudiante. Il souligne que la Commission des études a entre-temps été saisie d'un avis d'inscription à ce sujet. Une résolution visant la création d'un comité dédié à la rédaction d'une politique familiale y a été adoptée. Cela rend donc caduc le fait que le Comité de la vie étudiante (CVE) le fasse. Le début des travaux de ce comité n'entravera toutefois pas le dévoilement d'une directive qui permettra de mettre en œuvre dès à présent les mesures applicables. Il signale que la Direction a préparé un document sur l'évolution des travaux liés à cette question et que celui-ci sera ajouté en pièce D.1 des documents en dépôt.

Une membre étudiante souligne qu'il y a un consensus au sein du Comité de soutien aux parents étudiants (CSPE) concernant les mesures élaborées dans la directive. Toutefois, le fait d'être reconnu comme réputé aux études à temps plein est un élément crucial pour les membres du CSPE. Il l'importe d'autant plus que certaines mesures s'adressent uniquement à des personnes étudiant à temps plein. Les universités Laval et de Sherbrooke ont adopté de telles politiques, accordant cette reconnaissance pour les parents aux études.

Monsieur Antoine Goutier, directeur du Bureau de l'évaluation et de l'analyse financières, impliqué dans l'élaboration de la directive pour les parents étudiants, indique que tous les éléments concernant les modalités académiques ne peuvent découler d'une directive. Il sera nécessaire de modifier certaines politiques, de même que des règlements, pour ce faire. La directive constitue donc le premier jalon de reconnaissance du statut des parents aux études.

3. Sujet pour discussion

3.1 Suivi sur les travaux du Comité conseil permanent sur l'éducation inclusive

Le vice-recteur à la Vie académique effectue un retour sur la situation concernant le professeur Jean Horvais qui avait mentionné, lors de la dernière séance, être membre de ce comité, mais n'avoir jamais été convoqué. Un imbroglio est à la source de cette situation, celui-ci n'ayant jamais été officiellement nommé, il n'a pas reçu d'invitation. Le vice-recteur présente ensuite Alejandro Lorite Escorihuela, professeur au Département des sciences juridiques et président du Comité conseil permanent sur l'éducation inclusive (CCPEI).

Le président du CCPEI indique qu'il avait présenté un état des lieux des travaux du CCPEI au CVE au mois de janvier 2019. Il avait alors été essentiellement question des réflexions entourant le mandat du comité et de la définition de l'éducation inclusive. Dans la foulée des recommandations du rapport Brodeur, le CCPEI a entrepris des consultations auprès des corps enseignants à partir de l'hiver 2019 et près d'une quinzaine de rencontres se sont tenues. Un rapport préliminaire a été déposé à la Commission des études à l'automne 2019 et le CCPEI présentait son intention de consulter la population étudiante. La mise en place d'une grande assemblée publique devait se dérouler le 12 mars 2020, mais la pandémie y a mis un frein.

Monsieur Lorite Escorihuela indique ensuite que la mise sur pied du Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) a court-circuité les travaux du CCPEI. Une rencontre du comité s'est tenu à l'automne 2020 et qu'il a été question de définir une articulation entre les travaux du CCPEI et ceux du BIRÉ. Ce dernier reflète une vision institutionnelle visant à appuyer les enseignantes, enseignants dans ce changement de paradigme. Il s'agit de définir l'articulation entre inclusion et intégration, et de passer de l'approche inclusive vers la transformation de tout ce qui est systémique pour faire disparaître les différents obstacles (handicap, culturel, socioéconomique) permettant l'inclusion de toutes, tous.

Monsieur Lorite Escorihuela estime que la Commission des études devra se pencher sur l'existence de ces deux entités afin de favoriser la coopération. Par ailleurs, la composition du CCPEI devra être revue puisque plusieurs membres ont quitté leur fonction. Il a lui-même l'intention de démissionner à la fin de l'année. Enfin, il complète sa présentation en mentionnant que le CCPEI offre un forum de coconstruction assez unique et productif sur une question aussi importante que l'inclusion.

Le vice-recteur à la Vie académique le remercie pour sa présentation et signale que sa démission relève d'une décision personnelle, que la rectrice lui a demandé de poursuivre son mandat. La création du BIRÉ découle d'un désir de donner un signal public fort de la part de la Direction. Non

Comité de la vie étudiante du 12 mars 2021

seulement l'éducation inclusive est souhaitée, mais elle doit s'incarner dans les structures. Il ne s'agit pas d'un désaveu à l'égard du CCPEI.

Une membre étudiante souligne l'importance que les membres du corps enseignant, de même que la population étudiante soient activement impliqués dans ce dossier. Les associations étudiantes sont disposées à consulter leurs membres et souhaitent savoir comment elles peuvent y contribuer. Elle souhaite savoir si les personnes étudiantes siégeant au CCPEI sont rémunérées. La directrice des Services de soutien et de développement académiques lui confirme qu'une subvention spéciale a permis de les rémunérer pour leur participation.

Monsieur Lorite Escorihuela se réjouit de l'intérêt que portent les associations étudiantes à cette question. Il explique qu'il était membre du premier comité créé par la Commission des études, et dont les réflexions ont été publiées dans le rapport Brodeur. Le cadre d'analyse du comité visait la conception sociale du handicap et allait au-delà du handicap médical. L'idée étant de démonter cette vision pour accepter le concept d'obstacle socialement construit par l'environnement. Ce dernier doit être modifié pour empêcher la formation de ces obstacles. En réponse à une membre étudiante, il explique la nuance entre équité et inclusion. Des liens sont à établir entre les deux, mais le CCPEI a concentré ses travaux sur l'inclusion.

Le vice-recteur à la Vie académique ajoute que le mandat du CCPEI s'étend de la situation des personnes d'origine autochtones, en provenance de l'international, tout comme à celle des personnes aux prises avec des difficultés d'apprentissage ou des handicaps physiques.

Une membre étudiante demande s'il est souhaitable que le CCPEI soit rattaché au BIRÉ. Le vice-recteur à la Vie académique indique qu'il ne paraît pas pertinent de doubler le travail et qu'il y a présentement des réflexions à savoir comment arrimer leurs travaux.

Monsieur Lorite Escorihuela précise que la création du BIRÉ lui semble positive. Bien qu'il ait l'impression que cela court-circuite les travaux du CCPEI, cela démontre une volonté institutionnelle ferme de s'engager vers l'inclusion. Le BIRÉ devient le porte-étendard de cette notion. Il souligne par contre que le changement de paradigme souhaité, vers l'inclusion de toutes, tous, n'entrave en rien l'attribution de mesures particulières. Les accommodements de ce type sont encadrés par la loi et il n'est pas possible de les retirer, sous peine de recours légaux en raison d'une discrimination basée sur le handicap.

Une membre étudiante espère que l'Institution axe ses actions à cet effet. Elle émet des doutes à cet égard en soulignant que, malgré les rapports produits sur la santé mentale de la population étudiante en temps de pandémie, il n'a pas été possible que la Commission des études et le Conseil d'administration harmonisent leurs décisions. Les instances décident des mesures mises en place et, en ce sens, elle s'interroge sur l'impact des recommandations du CCPEI ou même du BIRÉ. Par ailleurs, elle aimerait savoir comment les corps enseignants pourront être sensibilisés à ces questions sans qu'il n'y ait crainte de se heurter à certains enjeux, dont celui de la liberté académique.

Monsieur Lorite Escorihuela mentionne que cela démontre l'utilité de la création du BIRÉ. Le Vice-rectorat à la vie académique pourra porter les recommandations du BIRÉ auprès des instances pour établir la volonté institutionnelle. Également, les membres des corps enseignants devront être sensibilisés aux principes de l'éducation inclusive afin d'obtenir leur coopération. Des appuis administratifs et pédagogiques pour les soutenir seront nécessaires, par exemple dans la transformation des plans de cours.

À une membre étudiante qui s'interroge à savoir si une politique visant l'éducation inclusive serait en contradiction avec les politiques existantes ou une éventuelle politique familiale, monsieur Lorite Escorihuela répond que plusieurs discussions ont eu lieu en ce sens au CCPEI. Chaque problématique demande une attention particulière. Plusieurs catégories de personnes ont des particularités qui doivent être reconnues, mais, certains éléments doivent être traités dans une approche intersectionnelle. Pour ce faire, le cadre général de l'Université, dans lequel évolue la population étudiante, doit être le plus accueillant et le plus diversifié possible. Il faut aller vers une ouverture permettant aux gens de ne pas se sentir en conflit entre ce qu'ils sont et leurs études. Dans un paradigme d'inclusion, être parent ne devrait pas constituer un problème.

Le vice-recteur à la Vie académique remercie monsieur Lorite Escorihuela pour sa présence et ce dernier quitte la séance.

4. Points d'information

4.1 Informations du président

Le vice-recteur à la Vie académique indique qu'il n'a pas d'information supplémentaire à partager.

4.2 Informations générales

4.2.1 État des lieux de la pandémie en lien avec les Services à la vie étudiante

Le directeur des Services à la vie étudiante explique qu'en raison des dernières annonces provenant de la Direction de la Santé publique et de la ministre de l'Enseignement supérieur, des démarches sont en cours afin de permettre une plus grande présence sur le campus. Des travaux visant la préparation d'un accueil pour le trimestre d'été se sont amorcés. Il rappelle qu'il est déjà possible, pour les personnes qui le souhaitent, d'obtenir des services des SVE en présentiel, sur rendez-vous, et qu'une permanence est effectuée.

4.2.2 Bilan des activités du Comité de financement des projets étudiants

Le directeur du Bureau des affaires étudiantes présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe.

À un membre qui demande quand le Comité des usagers des Services à la vie étudiante sera réuni, le directeur des Services à la vie étudiante explique qu'il devrait se réunir dès que des gens y seront nommés. Fort probablement en raison du contexte de pandémie, les appels de candidatures auprès des différentes catégories d'usagers, usagers n'ont pas permis de pourvoir tous les sièges.

4.2.3 Bilan des activités du Comité de reconnaissance des groupes étudiants

Le directeur du Bureau des affaires étudiantes présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe.

Une membre étudiante signale qu'il serait pertinent d'arrimer les objectifs du programme de subventions aux projets étudiants et la Politique no 51 de reconnaissance. Il lui semble y avoir des contradictions entre les deux. Le directeur du Bureau des affaires étudiantes explique qu'il est possible de revoir certains volets. Le comité se réunira à nouveau en septembre prochain, il pourrait réfléchir à ce sujet. S'il advenait qu'il soit souhaité d'arrimer les deux programmes, il s'agira d'une tâche plus ardue puisque la révision d'une politique est un chantier important.

4.2.4 Bureau de l'aide financière et répertoire institutionnel des bourses d'études

Le directeur des Services à la vie étudiante indique qu'il a rencontré à la fois les gens du Bureau de l'aide financière, des bourses d'excellence et de la Fondation de l'UQAM. Il semble y avoir eu beaucoup de pression sur le personnel alors que le Gouvernement a annoncé la mise en œuvre de nouvelles bourses, notamment en sciences et dédiées à la persévérance. Cela a occasionné une forte hausse des demandes étudiantes, expliquant les retards dans les délais habituels. Les membres du personnel ont priorisé la réponse aux messages concernant les concours de bourses qui étaient ouverts à ce moment. Enfin, il rappelle que le Fonds d'urgence est encore disponible pour dépanner les personnes qui en auraient besoin.

Une membre étudiante aimerait que soit clarifié le rôle de la Fondation de l'UQAM et celui du service des bourses. Le directeur des Services à la vie étudiante indique que la Fondation fait le lien avec les donatrices, donateurs, que l'équipe des SVE est le point de contact pour les étudiantes, étudiants. Une étroite collaboration est établie entre les deux entités, notamment pour l'organisation des rencontres d'évaluation, pour déterminer l'éligibilité des personnes postulants.

La membre étudiante rappelle que le comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante avait demandé que des étudiantes, étudiants siègent sur les comités d'attribution des bourses. Le vice-recteur à la Vie académique souligne que les critères d'attribution des bourses sont déterminés par les personnes donatrices. Par ailleurs, les décisions de ces comités étant généralement basées sur des critères académiques, ce sont des enseignantes, enseignants en mesure de faire l'appréciation des candidatures qui y siègent.

4.3 Registre des suivis (Annexe CVE-167-4.3)

Le directeur du Secrétariat des instances présente le registre des suivis, tel que déposé en annexe. Il invite le directeur du Bureau des affaires étudiantes à exposer la situation de la constitution de la liste informatique des membres des associations étudiantes. Ce dernier annonce que les Services informatiques poursuivent leurs démarches en vue de constituer une passerelle directe entre la facturation de la cotisation étudiante et l'établissement de la liste des membres. À une membre étudiante qui s'enquiert des difficultés liées à ce dossier, il explique que les Services informatiques avaient commencé à traiter le dossier l'an dernier, mais, qu'en raison du basculement vers le télétravail et l'enseignement à distance, tous leurs efforts se sont concentrés sur le fait de supporter la communauté. Il est maintenant possible à l'équipe des Services informatiques d'y travailler, mais le projet nécessite plus de temps que ce qui avait été anticipé, en raison de sa complexité.

Le directeur du Secrétariat des instances indique que le deuxième suivi concerne l'utilisation du prénom choisi dans le parcours universitaire. Le directeur du Bureau des affaires étudiantes rappelle que l'utilisation du prénom choisi a prévalence au sein de l'Université et n'a pas valeur légale. C'est ce qui explique qu'une personne puisse évoluer dans son parcours avec un prénom choisi, mais être interpellée par son prénom légal lors d'un stage. Il est possible pour les étudiantes employées, étudiants employés d'utiliser un prénom choisi dans ce cadre. Les listes de présence, l'adresse courriel et la carte étudiante sont adaptées. Toutefois, une personne qui souhaite en faire usage hors de l'Institution doit déposer une demande de modification auprès de la Direction de l'état civil.

Une membre étudiante exprime un malaise à l'effet que l'Université puisse refuser le choix d'un prénom. Le directeur du Bureau des affaires étudiantes explique qu'une validation est exercée pour éviter tout dérapage, afin de s'assurer que cette politique ne soit pas tournée en dérision.

Par ailleurs, si une personne estime ses droits bafoués, il lui est possible de contacter la protectrice universitaire à ce sujet.

Le directeur du Secrétariat des instances indique que le suivi concernant la Politique no 28 sur les relations interethniques a été effectué à la dernière rencontre et qu'il n'apparaîtra plus dans la prochaine édition du Registre. Par la suite, le vice-recteur à la Vie académique annonce que la terminologie étudiante étrangère, étudiant étranger sera remplacée par étudiantes, étudiants internationaux. Le directeur du Service des relations internationales et diplomatiques ajoute que les ajustements s'effectuent présentement dans l'Institution, mais que des communications ont déjà été émises en utilisant cette terminologie.

Le directeur du Secrétariat des instances poursuit avec le prochain suivi qui concerne le statut de parent étudiant. Ce sujet a été traité plus tôt en séance. Le vice-recteur à la Vie académique ajoute qu'il sera maintenu au registre afin de s'assurer que des informations soient régulièrement transmises au Comité de la vie étudiante à ce propos.

Le vice-recteur à la Vie académique annonce qu'il est attendu pour une autre rencontre et quitte la séance. Monsieur Jasmin Roy, directeur des Services à la vie étudiante, assume la présidence. Des membres étudiantes manifestent le souhait de voir un point Divers ajouté à l'ordre du jour du CVE. Il est également demandé que la durée des rencontres soit de trois heures puisque chaque rencontre se termine abruptement alors qu'il y a encore matière à discussion. Le directeur des Services à la vie étudiante précise que le Comité de préparation de l'ordre du jour pourra le déterminer en fonction des points qui seront à traiter. Il rappelle qu'Emmanuelle Boisvert siège à ce comité pour représenter la partie étudiante.

L'ordre du jour étant écoulé, le directeur des Services à la vie étudiante remercie les membres de leur participation à cette rencontre.

5. Dépôt de documents

D.1 État des lieux des travaux sur les mesures de soutien aux parents étudiants

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES 50 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

Le président

Le secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Ordre du jour

Cent soixante-septième assemblée ordinaire, le 12 mars 2021, 9 h 30

1. Points statutaires

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 janvier 2021

2. Sujets pour adoption

- 2.1 Tableau des nominations
- 2.2 Suivi sur l'évolution du dossier du statut de parent étudiant (**à venir**)

3. Sujet pour discussion

- 3.1 Suivi sur les travaux du Comité conseil permanent sur l'éducation inclusive (verbal)

4. Points d'information

- 4.1 Informations du président (verbal)
- 4.2 Informations générales
 - 4.2.1 État des lieux de la pandémie en lien avec les Services à la vie étudiante (verbal)
 - 4.2.2 Bilan des activités du Comité de financement des projets étudiants
 - 4.2.3 Bilan des activités du Comité de reconnaissance des groupes étudiants
 - 4.2.4 Bureau de l'aide financière et répertoire institutionnel des bourses d'études (verbal)
- 4.3 Registre des suivis

5. Dépôt de documents

Prochaine réunion régulière : 23 avril 2021, 9 h 30